

Règlement Intérieur

du 2eme Tournoi Interne du C'Chartres Echecs

Préambule COVID-19

Les dispositions suivantes seront mises en place et appliquées lors du 2eme tournoi Interne du C'Chartres Echecs, qui aura lieu du 12 au 13 Février 2022.

- L'organisateur mettra à disposition du gel hydroalcoolique
- Les personnes présentant des symptômes liés au COVID-19 doivent en informer l'organisateur et quitter sans délai l'enceinte du tournoi.
- Port du masque obligatoire pour les organisateurs, arbitres et spectateurs.
- Les joueurs renoncent à la traditionnelle poignée de mains au début et à la fin de la partie.
- Le port du masque est obligatoire pour les joueurs
- Le Passe Vaccinal est obligatoire
- Le responsable COVID-19 sera Sébastien Sobry, directeur Sportif C'Chartres Echecs (Tel : 06.70.81.95.24)

Article 1 : Préambule

Le 2eme tournoi interne du C'Chartres Échecs est organisé par le C'Chartres Echecs, du 12 au 13 Février 2022. Il est réservé aux joueurs licenciés en Eure et Loir (28). Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs (FFE), ainsi que par la Fédération Internationale des Echecs (FIDE).

Le tournoi est réservé aux joueurs ayant un classement Elo strictement inférieur à 1800.

Article 2 : Déroulement du Tournoi

a) cadences :

6 rondes cadence Fischer : 50 min + 10 sec

b) Lieu des rencontres :

Locaux du C'Chartres Echecs au 31 rue Huysmans 28000 Chartres

c) Règles du jeu :

Les règles appliquées sont celles de la FFE et de la FIDE, 88eme Congrès de la FIDE à Goynuk (Antalya, Turquie), applicables au 1er janvier 2018.

Les nulles par consentement mutuel sont autorisées.

d) Dates et horaires des rondes :

Pointage : Samedi 12 Février 2022 de 9h00 à 9h45

Ronde 1 : Samedi 12 Février à 10h00

Ronde 2 : Samedi 12 Février à 13h00

Ronde 3 : Samedi 12 Février à 15h30

Ronde 4: Dimanche 13 Février à 10h00

Ronde 5 : Dimanche 13 Février à 13h00

Ronde 6 : Dimanche 13 Février à 15h30

Article 3 : Droits d'inscriptions

L'inscription est de 5€ pour tous les joueurs

Article 4 : Appariements et classement

a) Mode :

Appariements et classement assistés par ordinateur (programme PAPI)

b) Système :

Les appariements se font au système Suisse standard.

c) Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½ , perte = 0).

Le système de départage utilisé sera en premier le Buccholz Tronqué puis la Performance.

d) le bye

Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est à dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point).

Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi, avant la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à 1 « Bye » maximum pendant le tournoi, et avec impossibilité de le faire dans les deux dernières rondes.

Article 5 : Forfaits

Le délai de forfait est de 30 min, sauf si l'arbitre en décide autrement. Pour signaler un retard exceptionnel, appeler l'arbitre principal (Sébastien Sobry) au **06.70.81.95.24**

Article 7 :

- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Le règlement de la compétition autorise les joueurs à laisser leurs appareils électroniques dans un sac, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit au joueur d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.
- Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site ;
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'échecs » peut être sanctionné. Voir annexe.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Article 8 : Arbitrage

Arbitre principal : Sébastien Sobry AFO1

Article 9 : Jury d'Appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : Contrôles Anti-Dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 11 :

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs. La prise des photos sans flash est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

Article 12 :

En s'inscrivant, les joueurs autorisent l'organisateur à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître.

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

**L'arbitre principale :
Sébastien Sobry**

**L'organisateur :
Sébastien Sobry**